

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

C A S T A N E T

12240

Téléphone : 05 65 69 91 04

Département : AVEYRON

Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue CASTANET - Commune

DEPARTEMENT

République Française

Conseil Municipal de la Commune de Castanet

AVEYRON

Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du

Le mercredi 20 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

Présents : 13

Votants: 13

Sont présents: Jean-Marc FABRE, Sabine BOU, Sylvie DOUZIECH, Marielle CHINCHOLLE, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Marie PUECH, Benoît MAUREL, Daniel RAYNAL, Cédric SOULIE, Magalie CRAYSSAC, Emma HUSSON, Marie-Claude MAZARS

Représentés:

Excuses: Sophie ARDON, Emilien BOU

Absents:

Secrétaire de séance: Emma HUSSON

Ordre du jour :

Intervention de Monsieur CRAYSSAC, Aveyron Innovation

Approbation de la dernière séance du conseil municipal

Création d'emplois cdd agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité

Création emploi rédacteur territorial

Désignation d'un référent communal en santé environnementale

Désignation délégués commission communale des impôts directs CCID

Sélection entreprises candidates/ ou renégociation Appel d'offres Marché public Rénovation énergétique salle des associations de Castanet

Décision modificative budget Commune

Décision modificative budget Transport scolaire

Délibération Tarifs régie Bibliothèque Castanet

Nomination représentant PLUi Pays Ségali et organisation d'une commission

Questions diverses

Délibérations du conseil :

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT REDACTEUR TERRITORIAL (N° DE_2026_052)

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription de Mme*****, secrétaire générale de mairie, sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire, il convient de créer l'emploi de rédacteur territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de grade rédacteur territorial à temps complet pour assurer la fonction de secrétaire général de mairie

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière :administratif

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif 0

Cadre d'emploi rédacteur

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Castanet, le 20/05/2026

Le Maire

FABRE Jean-Marc,

Délibération : adoptée

SELECTION DES ENTREPRISES RETENUES APPEL D'OFFRES RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES DE CASTANET (N° DE_2026_055)

Monsieur le Maire propose de présenter le rapport de la commission d'offres qui s'est déroulée en présence de Monsieur CLARACQ Vincent, chargé d'affaires EGIS ce mercredi 20 mai à 10h30

La commission appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes sans négociation (LOT DESAMIANTAGE, LOT COUVERTURE-ZINGUERIE, LOT FACADE, LOT SOLS DURS, LOT PEINTURE) et de délibérer pour les entreprises suivantes (GROS OEUVRE, MENUISERIES EXTERIEURES, FAUX PLAFONDS, CVC, ELECTRICITE) lors de la prochaine séance du conseil municipal.

LOT DESAMIANTAGE

ENTREPRISES	CRITÈRE PRIX(sur 50 points)	CRITÈRE TECHNIQUE(sur 50 points)	NOTE GLOBALE (sur 100 points)	CLASSEMENT FINAL
AWWA GROUP	36	50	86	2
DEMOLITION TECHNOLOGIE	30	50	80	3
EGD RHONE ALPES	27	50	77	5
PUECHOULTRES	50	50	100	1
RONCOR & C	25	50	75	6
SOLABATT	31	47	78	4

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise la mieux disante: PUECHOULTRES ZA MARENGO 12160 BARAQUEVILLE. Le montant de l'offre s'élève à 13985 € HT.

1er	PUECHOULTRES	offre de base	13 985.00 € HT
-----	--------------	---------------	----------------

LOT COUVERTURE ZINGUERIE

TABLEAU RÉCAPITULATIF					
ENTREPRISES	CRITÈRE PRIX(sur 50 points)	CRITÈRE TECHNIQUE(sur 50 points)		NOTE GLOBALE (sur 100 points)	CLASSEMENT FINAL
SCMR	50	40		90	1

La commission appel d'offres propose de retenir l'unique entreprise candidate SCMR Route de Rodez 12240 RIEUPEYROUX. Le montant de l'offre s'élève à 31128 € HT

1er	SCMR	offre de base	31128.00 € HT
-----	------	---------------	---------------

LOT FACADES

Entreprises	Montant Acte d'Engagement en Euro H.T	Note sur 50
Ordre ouverture des plis	Offre de base € HT	
ISOLE	47 270.79 €	44
ISOLE VARIANTE 1	44 150.19 €	47

ISOLE VARIANTE 2	41 544.79 €	50
------------------	-------------	----

La commission appel d'offres propose de retenir l'unique entreprise candidature ISOLE Route de la Fontal 12450 LA PRIMAUBE. L'offre retenue est de 41544.79 € HT

1er	ISOLE VARIANTE 2	offre de base	41 544.79 € HT
-----	------------------	---------------	----------------

LOT SOLS DURS

TABLEAU RÉCAPITULATIF					
ENTREPRISES	CRITÈRE PRIX(sur 50 points)	CRITÈRE TECHNIQUE(sur 50 points)		NOTE GLOBALE (sur 100 points)	CLASSEMENT FINAL
LES CHAPES D'OLT	40	28		68	2
VEYRAC CARRELAGE	50	38		88	1
PHALIP CARRELAGE	31	20		51	3

La commission appel d'offres propose de retenir l'entreprise dont l'offre est la mieux disante classée n° 1 VEYRAC CARRELAGE Les amouraals 12450 Luc La Primaube. L'offre de l'entreprise VEYRAC CARRELAGE s'élève à 5495 € HT

1er	VEYRAC CARRELAGE	offre de base	5 495.00 € ht
-----	------------------	---------------	---------------

LOT PEINTURE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MONTANT DE BASE SANS OPTION					
ENTREPRISES	CRITÈRE PRIX(sur 50 points)	CRITÈRE TECHNIQUE(sur 50 points)		NOTE GLOBALE (sur 100 points)	CLASSEMENT FINAL
DINCEL HAKAN	33	39		72	3
BLV SAS	50	36		86	1
GASTON PÈRE ET FILS	35	50		85	2

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MONTANT DE BASE + OPTION					
ENTREPRISES	CRITÈRE PRIX(sur 50 points)	CRITÈRE TECHNIQUE(sur 50 points)		NOTE GLOBALE (sur 100 points)	CLASSEMENT FINAL
DINCEL HAKAN	37	39		76	2
BLV SAS	50	36		86	1
GASTON PÈRE ET FILS	21	50		71	3

La commission appel d'offre propose de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise BLV 15 Rue de la Mairie

12240 RIEUPEYROUX L'offre de base s'élève à 6324 € HT, l'offre de base + option s'élève à 10272.00 HT.

1er	BLV SAS	offre de base	6 324.00 € hT
1er	BLV SAS	offre de base + option	10 272.00 € hT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la sélection des entreprises réalisées lors de la commission APPEL D'OFFRES , AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et comptable relative à l'exécution de ces marchés

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID) (N° DE_2026_054)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes proposées ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires et suppléants

MOLINIER FRANCIS
CHINCHOLLE MARIELLE
MARTY SOLANGE
MAUREL BENOIT
CHAUCHARD MARIE-CLAUDE
DOUZIECH SYLVIE
FELTZ REJANE
CROS JACQUES
FRAYSSE BENJAMIN
MAZARS MARIE-CLAUDE
RAYNAL DANIEL
ENJALBERT DORIAN
IMBERT NATHALIE

BOU EMILIEN
SOULIE CEDRIC
BOU SABINE
REY CINDY
PUECH MARIE
HUSSON EMMA
ALIAS FRANCIS
CRAYSSAC MAGALIE
LANSELLE EMILE
ARDON SOPHIE
GARRIC MATHIEU

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Délibération : adoptée

TARIFS APPLIQUES A LA REGIE BIBLIOTHEQUE ET NOMINATION MANDATAIRES (N° DE_2026_056)

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs appliqués du réseau Médiathèque - Bibliothèque de Castanet et de nommer les mandataires

Tarifs

Jeunesse: 5 € (jusqu'à 18 ans)

Adulte plein tarif: 11 €

à partir du 3ème enfant: Gratuit

Adulte tarif réduit étudiant, chômeur: 5 €

Tout public, vacances d'été: 2 €

Collectivités: 5 €

Assistantes maternelles 5 €

Les mandataires nommés de la bibliothèque sont :

Jourdes Marie Noëlle, Marty Solange, Senart Elisabeth, Rey Cindy, Thuery Françoise

Proietti Françoise, Ginestet Michèle

Après en avoir délibéré APPROUVE les tarifs de la REGIE BIBLIOTHEQUE de Castanet et la nomination des mandataires ci-dessus

Délibération : adoptée

DESIGNATION REFERENT COMMUNALE SANTE ENVIRONNEMENTALE (N° DE_2026_053)

Monsieur le Maire explique que l'Agence régionale de santé (ARS) sous sollicite afin de procéder à la désignation d'un référent communal en santé environnementale.

Cette personne sera notre interlocuteur privilégié en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur notre commune, tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Moustique tigre
- Ambrosie
- Chenilles processionnaires

Sur ces différentes thématiques :

- L'Aveyron est doté d'un arrêté préfectoral de lutte contre l'ambrosie
- Dans les prochains mois, sera pris un arrêté préfectoral de lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne ;

Enfin, concernant le moustique tigre, vous pourrez obtenir de plus amples informations via:

www.solidarites-sante.gouv.fr

www.santepubliquefrance.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

En cas d'urgence ou alerte : ars-oc-alerte@ars.sante.fr ou 0800.301.301

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité des membres présents la désignation d'un référent communal en matière de santé environnementale:

- Emma Husson Lardeyrolles 12240 CASTANET

Délibération : adoptée

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUE SUPPLEANT COMMISSION CLECT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (N° DE_2026_057)

Le Conseil communautaire a délibéré dernièrement pour installer la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – ainsi que son règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose de désigner un délégué pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le délégué titulaire désigné est:

Monsieur FABRE Jean-Marc,

le délégué suppléant désigné est:

Marielle CHINCHOLLE

Délibération : adoptée

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT EPAGE VIAUR (N° DE_2026_058)

Monsieur le Maire propose de nommer un représentant EPAGE VIAUR pour assister aux réunions et opérations du terrains

A l'issu des élections municipales, l'EPAGE du Viaur doit renouveler ses instances. Depuis la mise en place de la compétence GEMAPI c'est l'intercommunalité qui est membre de l'EPAGE du Viaur ; c'est donc l'intercommunalité qui doivent délibérer pour élire les représentants qui siégeront au Conseil Syndical et au Comité consultatif.

Pour Castanet le représentant désigné pour assister au Comité consultatif :

Ce comité consultatif permettra de tenir informer l'ensemble des communes du territoire et identifier une personne « relais » pour les opérations de terrain.

Après en avoir délibéré , Marie Puech est désignée pour représenter la commune lors des réunions et opérations de l' EPAGE VIAUR

Suppléants: Marie □ Claude MAZARS, Sylvie DOUZIECH

Délibération : adoptée

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (N° DE_2026_051)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer:

- deux emplois à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir les permanences et l'entretien du bâtiment « Le Pesquié S.I »,

Sur le rapport Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

La création d'emploi de deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes suivantes:

- deux saisonniers seront embauchés sur la période du 04/07/2026 au 22/08/2026 pour le fonctionnement du "Pesquié S.I". Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique à temps non complet

-chaque agent procédera à la réalisation de 187 heures sur la période du 04/07/2026 au 22/08/2026 soit:

- 107heures pour le mois de juillet - 80 heures au mois d'Août

Des heures complémentaires peuvent être effectuées sur demande de l'autorité territoriale.

La rémunération des trois agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement de adjoint technique territorial Indice brut: 388. - Indice Majoré 373 echelon 1

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - Correction Budget CASTANET 2026 (N° DE_2026_059)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants,

Suite à la demande du Service Gestion comptable, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
204182 - 0	Autres org pub - Bât. et installations	0	2 576,52
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	0	-2 576,52
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la décision modificative présentée

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 -correction budget REGIE TRANSPORT SCOLAIRES DE CASTANET 2026 (N° DE_2026_060)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants,

Suite à la demande du Service Gestion comptable de Villefranche de Rouergue, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
747 (042)	Quote-part des sub. invest virée résult	-28 500	0
741	De la collectivité de rattachement	28 500	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la décision modificative présentée

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 20h30

Jean-Marc FABRE
Président de séance

Emma HUSSON
Secrétaire de séance